

## La Turquie, l'Europe et la lapidation

Article rédigé par *Document*, le 31 mars 2005

C'était il y a moins d'un an, en juin 2004. La Turquie assurait la présidence de l'Organisation de la conférence islamique et son XXXIe sommet. À ceux qui ont foi dans la laïcité turque, et qui s'imaginent qu'il y a en Turquie des laïques en dehors de l'armée et de quelques bourgeois d'Istamboul, voici un extrait du texte signé en juin 2004 par la Turquie et son Premier ministre Erdogan.

Ce passage (extrait de la motion finale, paragraphe 62), dénonce la condamnation par l'Union européenne de la peine de lapidation :

"La Conférence réclame la fin des campagnes injustifiées qui demandent l'abolition des lois et peines de la Charia au nom de la protection des droits de l'homme. La Conférence affirme le droit des États à sauvegarder leurs particularités religieuses ,sociales et culturelles...

"L'universalité des droits de l'homme ne doit pas être utilisée comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes des États et porter atteinte à leur souveraineté. La Conférence condamne la décision de l'Union européenne de dénoncer la peine de lapidation et d'autres peines qu'elle qualifie d'inhumaine, qui sont appliquées par certains États membres de la Conférence au titre de la Charia islamique."

Candidate officielle à l'adhésion à l'Union européenne, la Turquie est toujours membre de l'OCI.

Texte intégral de la déclaration finale du XXXIe sommet : [http://www.oic-oci.org/index\\_french.asp](http://www.oic-oci.org/index_french.asp)

Transmis par Jean-Germain Salvan.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>